

aura à combattre les mêmes obstacles qu'ont eu à combattre ceux qui ont gouverné le pays depuis la Confédération. Vous mettez dans les statuts une loi ayant pour objet de faire disparaître toutes les difficultés sur lesquelles il a appelé l'attention de la Chambre, mais à mesure que le pays grandira, comme la population se composera de différentes classes qui ont un caractère différent et nourrissent des idées différentes au sujet du gouvernement autonome, des difficultés surgiront comme il en a surgi autrefois au Manitoba. Il est inutile de cacher le fait que, malgré la disposition qui pourra être faite pour parer à ces difficultés, quand sera discuté le bill accordant l'autonomie provinciale aux Territoires, il est inutile, dis-je, de cacher le fait que l'avenir seul saura comment les choses se passeront à ce sujet. Nous ne connaissons aujourd'hui rien de ce qui pourra arriver alors. Quand le bill sera déposé devant la Chambre on verra que les mêmes difficultés qui se sont présentées à nous autrefois devront surgir de nouveau. Mes honorables amis de la droite doivent se rappeler les difficultés qui ont surgi, en 1874, lorsqu'il s'est agi d'élaborer la constitution du Manitoba. On a cru alors qu'il ne surgirait aucune question de nature à diviser les partis et à créer les dissensions qui ont éclaté depuis dans cette province. Il n'est pas nécessaire de dire comment a voté alors le ministre du Commerce et de l'Industrie.

Je suis sous l'impression que j'ai donné à cette occasion un vote contraire au sien. Mais en enregistrant ce vote il nous a dit exactement—au moins, je le pense—ce qui arriverait, tel que l'indique l'honorable sénateur qui a proposé l'adresse en réponse au discours du Trône. J'ai voté alors dans un autre sens. Il ne m'arrivait pas souvent de m'entendre avec ce que nous pouvons appeler l'élément radical d'alors, et j'ai suivi à cette occasion l'exemple de feu l'honorable John Sandfield Macdonald. Cependant, je ne fais allusion à ces choses que pour démontrer ce à quoi nous pouvons nous attendre en accordant un gouvernement provincial aux Territoires. Quelles que soient les intentions du gouvernement on ne peut pas dire ce qui arrivera d'ici à vingt ans. Le paragraphe suivant a trait aux études de ligne du chemin de fer Transcontinental, et nous avons la promesse ou plutôt on nous dit :

On a la ferme confiance que des soumissions pour la construction de plusieurs sections pourront être demandées pendant la prochaine session.

Je ne puis nullement comprendre comment cela est possible. Nous n'avons aucun renseignement quant à l'étendue des études qui ont été faites. Nous ne connaissons pas la nature de la région à travers laquelle le chemin doit être construit. Comment pouvez-vous donner des contrats, si vous ne pouvez pas avoir de spécifications quant au prix de la construction. Comment un entrepreneur peut-il soumissionner pour avoir un contrat ? Mon honorable ami sourit. Je ne doute pas qu'il soit capable de répondre à cela, parce qu'il a plus d'expérience que moi en pareille matière. Comment un entrepreneur peut-il faire rédiger son contrat ou fixer ses prix s'il ne connaît pas le pays que le chemin doit traverser, s'il n'en connaît pas les rampes et les courbes et tout ce qui s'y rapporte, s'il ignore où se procurer les matériaux nécessaires à sa construction. Je suppose cependant que ce paragraphe est basé sur les renseignements fournis par quelques ingénieurs, et ceux-ci ou peut-être l'honorable ami qui parlera après moi, pourront probablement donner des renseignements au pays. J'ai entendu dire cependant qu'on avait trouvé un bon tracé dans le Nouveau-Brunswick. Je ne suis pas prêt cependant à dire qu'il est ce que disent les journaux. Mais j'ai remarqué une chose, c'est que pour trouver un bon tracé il faut aller tout près de la ligne qui divise le Nouveau-Brunswick de l'Etat du Maine. Je ne comprends pas comment mon honorable ami, qui a dit qu'il appuyait la construction du Transcontinental parce qu'il serait un chemin de fer militaire, peut reconcilier cela avec les idées optimistes qu'il semblait entretenir ? Nous avons dit cela lorsqu'il a donné son vote, et je n'ai aucun doute, à en juger par ce que j'entends dire, qu'il sera absolument impossible de construire à travers cette région un chemin avec des rampes suffisamment douces pour le transport rapide des marchandises, si on ne le construit pas dans le voisinage immédiat de la frontière. Relativement à la question du transport, je saisis cette occasion pour exprimer le regret que m'a causé la mort de l'un des commissaires, M. Bertram. Je le connaissais depuis plusieurs années,